

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021**  
**SEANCE EN PRESENTIEL ET EN VISIOCONFERENCE AVEC CERTAINS CONSEILLERS**

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, Sylvain DURY, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Jérémie PIARD, Dominique SAVARY.

Absents : David COLANGE, Lise MARTIN.

Absent excusé : Fabien MOREL

**Introduction** : Du fait du contexte sanitaire, la réunion du Conseil Municipal a été organisée pour permettre aux élus, de pouvoir y participer à distance. Les décisions seront votées au scrutin public : De visu pour les conseillers présents et à l'appel de leur nom pour les personnes en visioconférence. En cas d'adoption de demande de vote secret, le Maire reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Sont comptabilisés dans le quorum, les élus présents physiquement et en distanciel. Pour garantir le caractère public des débats, la séance est filmée et diffusée sur la page Facebook de la Commune.

**1) Approbation du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance**

M. Frédéric OLLITRAULT est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2) Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)**

M. le Maire remercie Mme VESPA pour sa participation à la réunion du Conseil.

Mme la Présidente de la Grandvallière informe l'assemblée que le PADD doit faire l'objet d'une présentation à tous les Conseils Municipaux des communes membres de la Grandvallière et qu'il reviendra au Conseil Communautaire de la Grandvallière de le valider.

La parole est ensuite donnée à Alexis NICOLAS, chargé de mission au PNR, pour la présentation de la trame du PADD :

❖ **AXE 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité et maîtriser l'urbanisation**

- **Accueillir un développement démographique adapté, cohérent et respectueux du territoire**
  - Produire les logements nécessaires pour les besoins de la population actuelle et future
  - Favoriser la qualité et la diversité des types de logements pour répondre aux besoins de toutes les populations
  - Organiser une urbanisation logique et cohérente avec l'armature territoriale
- **Poursuivre l'amélioration des services pour les habitants du Grandvaux**
  - Maintenir et renforcer la polarité du bourg-centre de Saint-Laurent-en-Grandvaux
  - Organiser l'implantation de nouveaux équipements et services adaptés au Grandvaux
  - Organiser la mise en place des mobilités douces et tendre à la mutualisation du stationnement
- **Faire du paysage et silhouettes villageoises des atouts d'attractivité résidentielle**
  - Conserver des espaces ouverts, ponctués harmonieusement d'éléments patrimoniaux
  - Contenir, séquencer et qualifier les linéarités urbaines
  - Intégrer les nouveaux projets de construction à leur environnement

## ❖ **AXE 2 : Soutenir les filières économiques stratégiques du territoire**

- **Préserver les activités économiques en lien avec l'agriculture et la forêt**
  - Préserver le foncier agricole
  - Permettre le développement et la pérennité des activités agricoles
  - Optimiser la mobilisation de la ressource locale en bois
- **Offrir au tourisme les conditions favorables à son développement**
  - Adapter le territoire à un tourisme 4 saisons pour répondre aux effets du changement climatique et aux nouvelles demandes de la clientèle
  - Optimiser la gestion des flux touristiques
- **Valoriser les zones d'activités économiques pour œuvrer en faveur de l'emploi et des entreprises**
  - Optimiser les espaces et bâtiments d'activités économiques existants
  - Concentrer l'offre de foncier économique (industriel et artisanal) sur quelques zones existantes et pertinentes

## ❖ **AXE 3 : Encourager un développement respectueux de l'identité environnementale du Grandvaux**

- **Œuvrer pour la protection des richesses environnementales du territoire**
  - Préserver la ressource en eau
  - Protéger la biodiversité ordinaire et remarquable de la Trame Verte et Bleue
- **Tendre vers une meilleure efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables**
  - Engager le territoire vers la performance énergétique du bâti
  - Encourager les projets de production d'énergies renouvelables respectueux des habitats naturels, du cadre de vie, des paysages et de l'environnement
- **Eviter d'exposer de nouvelles populations aux risques connus en respectant la réglementation en vigueur et les préconisations relatives à l'ensemble des risques naturels**
  - Maîtriser l'urbanisation dans les zones présentant des risques géologiques
  - Protéger du risque inondation
  - Se prémunir des nuisances sonores et olfactives de certaines activités et/ou infrastructures

A l'issue de la présentation, les Conseillers sont invités à faire part de leurs questions.

Une question est posée de savoir si l'extension du Duchet a bien été intégrée au PADD. Il est répondu par l'affirmative.

### **3) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

La Trésorerie demande la délibération autorisant le paiement des heures supplémentaires (essentiellement, les heures de déneigement). Sachant que les documents datent d'avant la 1<sup>ère</sup> fusion, il est proposé aux Conseillers de reprendre une délibération au nom de Nanchez. Ok à l'unanimité.

### **4) Demande de la boulangerie PETIT**

M. et Mme PETIT, boulangers aux Piards, demandent l'accord de la Commune pour installer un appareil de stockage et de distribution de pains et viennoiseries sous l'abribus, à Prénovel. Le Conseil donne son accord, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 50 € / an et sachant que les frais d'électricité sont à la charge des demandeurs. Abstention de M. DURY.

### **5) Tarif pour déneigement à la demande d'ORANGE**

En janvier, la société ORANGE a demandé à la Commune de déneiger deux espaces, pour des dépannages téléphoniques. M. le Maire propose de facturer les 2 interventions (3h au total), à 95 € / h. Accord à l'unanimité.

## **6) Achat de terrain à M. Daniel MARTINE**

M. Daniel MARTINE a fait savoir récemment qu'il acceptait l'offre que la Commune de Prénovel lui avait faite en 2014, pour l'achat de son terrain, cadastré 442 ZA 410, de 180 m<sup>2</sup> au prix de 15 € / m<sup>2</sup>.  
Le Conseil vote à l'unanimité pour l'achat de ce terrain, au prix ci-dessus.

## **7) Délibération / Office du Tourisme**

Il est proposé de créer un bouclage avec d'autres sentiers : A Chaux-des-Prés, vers la Croix de Lorraine, en direction du Moulin Morey, pour rejoindre le belvédère Sur le Fort. On peut ensuite traverser les tourbières et monter au belvédère du Duchet, puis retour à Chaux-des-Prés. La Com com s'occuperait de l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et du balisage.  
Voté à l'unanimité.

## **8) Délibération pour donner pouvoir au Maire de négocier des emprunts pour les travaux au Centre Duchet et la chaufferie bois**

Les études en vue de la réalisation des travaux au Centre DUCHET sont en cours.  
Le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire, le pouvoir de négocier avec les banques, leur meilleure offre de prêt, sachant que la décision sera du ressort du Conseil. Voté à l'unanimité.

## **9) Questions diverses**

- Remarque de M. FOUCAULT : Il regrette que le monde agricole n'ait pas été consulté pour définir la zone humide en vue de l'obtention du label RAMSAR, préalablement au vote en Conseil Municipal.
- Par courrier du 25 janvier 2021, l'Inspecteur d'académie informe le Président du SIVOS de La Rixouse / Nanchez - Villard sur Bienne (et Maire de la Rixouse) que les écoles de la Rixouse et de Villard-sur-Bienne « entrent dans le champ d'étude d'un potentiel retrait d'emploi ».  
Les maires des 2 Communes concernées ont envoyé un courrier pour s'opposer à la fermeture.
- La participation au SIVOS la Rixouse / Nanchez - Villard sur Bienne devrait baisser du fait d'un remboursement d'un trop-versé de cotisations à la CNRACL, de l'ordre de 9 000 €.
- M. le Maire adresse ses remerciements à M. DUJARDIN, pour le travail mené depuis plusieurs mois, en vue de l'amélioration de la couverture Internet et téléphonie mobile. Ses efforts vont être récompensés puisque la Préfecture a prévenu qu'un pylone de couverture multitéléphonie sera installé à Villard-sur-Bienne.
- Information : Réunion des membres de Centrales Villageoises, le 24 février.

La séance est levée à 21h45.

Fait à Nanchez, le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le Maire,  
Yvan AUGER